

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

MA-DEL-2025-074

L'an **deux mil vingt cinq, le quatorze novembre**, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Voirie : Mise à jour du tableau de la voirie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Poste et Géoportis proposent leurs services aux communes pour réaliser un accompagnement pour la mise en place d'un inventaire qualitatif de leurs voies. Cette proposition consiste en :

- un recensement exhaustif des rues, places, chemins ruraux, hameaux, lieux-dits
- un traitement et leur qualification pour analyser leurs statut, domainialité, longueur, revêtement....
- une cartographie interactive et la datavisualisation permettant de les visualiser.

Compte tenu des évolutions de la voirie ces dernières années (transfert de voirie départementale vers la commune, cession de chemins ruraux, aménagement de places et parkings...) il est nécessaire d'établir cette mise à jour.

Le coût de la prestation établi par Géoportis, 6 rue du Quatre-Septembre, 92 130 ISSY les Moulineaux, s'élève à 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de faire réaliser l'inventaire qualitatif des voies de la commune
- accepte la proposition Géoportis
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 17/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20251117-MA-DEL-2025-074-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025